

Infection due au nouveau Coronavirus SARS-CoV-2
Fiche de recensement des cas contact d'un patient confirmé

Les actions de lutte contre la propagation de l'épidémie de covid-19 imposent, pour des motifs d'intérêt public, la mise en œuvre par la Caisse nationale de l'Assurance Maladie d'un traitement de données nommé « Contact Covid ».

Contact Covid repose sur la collecte des coordonnées de contact des personnes ayant eu un contact avéré avec vous afin de permettre :

- leur suivi médical et leur accompagnement ;
- l'organisation des examens de biologie médicale de dépistage et la collecte de leurs résultats ;
- la dispensation de masques en officine s'ils le nécessitent ;

L'identifiant des personnes ayant été en contact avéré avec vous permettra également de pouvoir percevoir des chaînes de transmission et d'informer ainsi les autorités compétentes.

Vous ne pouvez-vous opposer aux traitements de vos données pour assurer ces finalités qui sont indispensables à la santé publique. Votre identité ne sera indiquée à vos cas contacts avérés qu'avec votre accord.

1- Identité du patient
Nom : Prénom :
Sexe : M <input type="checkbox"/> F <input type="checkbox"/> Date de naissance : ___/___/_____
Adresse du domicile en France :
Commune : Code Postal : / _____ /
Tel: Email :
Nom et coordonnées du Médecin traitant :

Définition du cas contact avéré

Il est essentiel de commencer en rappeler que les conditions de contacts cités ci-après le sont en l'absence de mesures de protection efficaces pendant toute la durée du contact

- ☞ Hygiaphone ou autre séparation physique (vitre) ;
- ☞ Masque chirurgical porté par le patient confirmé et le cas contact
- ☞ Masque FFP2 porté par le cas ou la personne contact ;
- ☞ Masque grand public fabriqué selon la norme AFNOR porté par le patient ainsi que la personne contact.

Rappel de la définition du cas contact à risque élevé de contamination :

- o personne ayant partagé le même lieu de vie que le cas confirmé ou probable ;
- o ayant eu un contact direct avec un cas, en face à face, à moins d'1 mètre, quelle que soit la durée (ex. conversation, repas, flirt, accolades, embrassades) -en revanche, des personnes croisées dans l'espace public de manière fugace ne sont pas considérées comme des personnes-contacts à risque- ;
- o ayant prodigué ou reçu des actes d'hygiène ou de soins ;
- o ayant partagé un espace confiné (bureau ou salle de réunion, véhicule personnel...) pendant au moins 15 minutes avec un cas, ou étant resté en face à face avec un cas durant plusieurs épisodes de toux ou d'éternuement ;
- o étant élève ou enseignant de la même classe scolaire (maternelle, primaire, secondaire, groupe de travaux dirigés à l'université).

